

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire Michelle O'Bonsawin
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-16
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Noms des élèves : Liam Rajab et Lear Grech

Noms de la direction de l'école : Francis Cronier-Thériault & Geneviève Lip

Membres du personnel enseignant : Mathieu Morin, Florent Sari, Mirabelle Choundong, Leilah Mbida

Membres du personnel non-enseignant : Frank Lahaie

Noms des parents, tuteurs ou tutrices : Luc Tremblay et Béatrice Lego

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Mireille Zangue

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Maryamou Dieye

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine

ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs de façon hebdomadaire : 100 % des classes de l'élémentaire	L'enseignante d'anglais 7-8 fait un cercle proactif ou réactif avec ses classes une fois par semaine dans le but de favoriser une meilleure santé mentale et encourager les pratiques réparatrices		Chaque semaine
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles de communication mensuellement : 100% des classes de l'école	Une valeur a été assignée à chaque mois et les titulaires/enseignants foyers sont responsables de présenter cette valeur sous forme de cercle de communication au début de chaque mois	À la fin du mois, les trois (3) élèves nommés par classe sont valorisés lors de la prochaine assemblée mensuelle et leurs noms sont entrés dans un tirage pour une carte cadeau	Chaque mois
Pourcentage des conflits qui vivent un cercle réparateur à la suite d'un signalement à la direction : 100 % des conflits	Quand la direction intervient lors d'un conflit, en plus d'une conséquence (le cas échéant), les élèves doivent participer à un cercle de réparation		Au besoin
Soutien au comportement positif (SCP)	Enseignement explicite des matrices de comportement par les enseignants titulaires à l'élémentaire/affichages des matrices dans l'école pour les endroits communs (toilettes,		Octobre 2025

vestiaires, bibliothèque, corridor)

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication	Mode de communication	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Annonces matinales Visites de classe Affiches aux babillards Semaine de la sensibilisation et de la prévention à l'intimidation Ateliers « Vie saine » de la travailleuse sociale Ateliers de l'animatrice culturelle Conférence de Paul Davis, expert en cybersécurité en avril 2026 Classe d'Éducation physique et santé, volet vie saine	Verbal Non-verbal	Tout au long de l'année
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	Réunion du personnel Journées pédagogiques Formations obligatoire (Violence au travail; Incidents violents)	Verbal	Mensuel
Communication à l'intention des parents :	Webinaires CS Viamonde Webinaires Parents partenaires en éducation Webinaires du CFGT Courriel hebdomadaire de la direction Code de conduite sur Guichet Viamonde	Asynchrone	Tout au long de l'année

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % des classes HAHT au bulletin : cible de 90% des élèves ayant un E ou TB pour fiabilité et autorégulation 24-25 : Fiabilité = 86.5% 24-25 : Autorégulation = 87%	Modélisation des comportements Renforcement des attentes pédagogiques aux rencontres du personnel Cercle de parole Élément du plan d'amélioration de l'école (PAÉ)		D'ici juin 2026
Pourcentage du taux d'assiduité (% des élèves ayant une assiduité de plus de 90%) : Objectif de 90 %	Tirage mensuel pour reconnaître les élèves qui ont une assiduité parfaite Retenues hebdomadaires et courriel aux parents des élèves ayant 3 retards ou + Rencontre bienveillante individuelle Rencontre mensuelle avec la conseillère en assiduité (TS)	Octobre 2025 (86% au secondaire) Octobre 2025 (91% à l'élémentaire)	D'ici juin 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école :	Journée d'accueil des 7 ^e année au mois d'août		Résultats du « Rapport de

Objectif de 90 % Sondage sur le climat scolaire 24-25 (92 % se sentent en sécurité à l'école)	Camp d'intégration des 7^e année au mois de septembre Activités annuelles organisées par le Conseil des élèves et le Conseil d'école Éventail d'activités parascolaires représentatif des intérêts des élèves et des forces du personnel		climat scolaire 2025-2026 »
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
L'école participe aux activités thématiques du Calendrier selon les directives du CS Viamonde et des priorités de l'école – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf	Assemblée mensuelle Annonces matinales Activités au dîner Invités spéciaux Activités de classe Sorties éducatives Depuis le début 2025-2026, l'école a participé à la course Terry Fox, journée Powley, semaine et journée national de la vérité et réconciliation, journée des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens et le forum des jeunes		Tout au long de l'année
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion : ➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;			

- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ;**
- **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;**
- **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;**
- **Participation aux activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	Référence TS Rencontre avec la direction Référence aux organismes communautaires (ex. : Jeunesse j'écoute, COPA, YMCA, CFGT) Rencontre avec famille de l'élève Plan de sécurité ASIST	Selon le besoin
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	Référence TS Rencontre avec la direction	Selon le besoin

	Référence aux organismes communautaires (ex. : Jeunesse j'écoute, COPA, YMCA, CFGT) Rencontre avec famille de l'élève Plan de sécurité ASIST	
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	Référence TS Rencontre avec la direction Référence aux organismes communautaires (ex. : Jeunesse j'écoute, COPA, YMCA, CFGT) Rencontre avec famille de l'élève Plan de sécurité ASIST	Selon le besoin

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100 % du personnel avant la fin de l'année	Direction adjointe formée en SCP, Enseignante d'anglais 7-8 formée en pratiques réparatrice, Enseignante en éducation spécialisée formée en sujets sensibles Trois feront la formation du personnel lors d'une journée pédagogique		Juin 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire , Secondaire) : 100 % du personnel	En utilisation le FORMS, 100% du personnel enseignant documentait les écarts de comportements.		Juin 2026

	Formation du personnel sur les Forms à la prochaine réunion du personnel		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100 % du personnel	Discipline progressive and discipline préventive : - Enseigner les comportements attendus en matière de relations interpersonnelles -		

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
---	------------------------

- Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à : dire « arrête », s'éloigner et informer un adulte.
- Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent : informer la direction et communiquer avec les parents.
- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices : informer le membre du personnel impliqué, informer la direction, rassurer leur enfant que la situation sera prise en main à l'école.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

- Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
 - Communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant
 - Communiquer avec la direction ou direction adjointe de l'école
 - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires
 - o <https://forms.office.com/r/fgPEkyGvS5>



Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Mettre en œuvre le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaires ;

- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaires.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le [code de conduite de l'école](#) ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive](#) ;

- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire - mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents :
Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)